



Confédération Générale du Travail

FORCE OUVRIERE

Union Départementale du Gard

Union Départementale FORCE OUVRIÈRE 5, rue Bridaine 30000 Nîmes Tél. : 04.66.36.67.67 Fax : 04.66.36.67.63
Courriel : secretariat@fo30.org sites : <http://30.force-ouvriere.org> <http://www.force-ouvriere.fr>

Réf. 69-15/HG

CALENDRIER STAGES 2016

A DIFFUSER LARGEMENT - A DIFFUSER LARGEMENT - A DIFFUSER LARGEMENT - A DIFFUSER LARGEMENT - A DIFFUSER LARGEMENT

RAPPEL : il est **OBLIGATOIRE** d'avoir effectué le stage « **DECOUVERTE de F.O.** » pour pouvoir s'inscrire aux autres stages. Vous ferez parvenir vos inscriptions à Houda le plus rapidement possible. Vous trouverez le descriptif du contenu des stages en suivant ce lien :

<http://30.force-ouvriere.org/Presentation-descriptifs>

UD DU GARD		
du lundi 25 janvier	au vendredi 29 janvier	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
du lundi 1er février	au vendredi 5 février	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat (Bagnols Sur Cèze)
du lundi 8 février	au vendredi 12 février	Connaître ses droits 1
du mardi 15 mars	au jeudi 17 mars	Découvrir l'économie
du lundi 21 mars	au vendredi 25 mars	Rôle et fonctionnement du CE ¹
du lundi 4 avril	au vendredi 8 avril	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
du lundi 23 mai	au vendredi 27 mai	Rôle et fonctionnement du CHSCT ²
du lundi 13 juin	au vendredi 17 juin	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
du lundi 26 septembre	au vendredi 30 septembre	Connaître ses droits 2 ³
Instituts du Travail de Bourg-la-Reine et Strasbourg		
Consultation des thèmes et dates en suivant ce lien : http://30.force-ouvriere.org/-Stages-formation-syndicale-CFMS-		

(1) : Ce stage concerne les membres titulaires et suppléants des CE. **NOTA** : L'inscription se fait sur le formulaire spécial en pièce jointe.

(2) : Ce stage concerne les représentants du personnel au CHSCT et les délégués du personnel investis des missions du CHSCT. L'inscription se fait sur le formulaire spécial en pièce jointe.

(3) : Pour s'inscrire à ce stage, il faut avoir suivi le même stage de niveau 1 depuis plus d'un an.

Si le candidat se trouve dans l'impossibilité d'honorer sa candidature, il s'engage à prévenir personnellement l'Union Départementale du Gard au plus tôt ainsi que son secrétaire de syndicat.

Les inscriptions sont confirmées par la Confédération directement aux candidats par l'envoi de la convocation au stage.

Vous devrez demander un congé pour formation syndicale à votre employeur **au moins UN MOIS à l'avance** (art. L3142-7 et suivants).

Je vous adresse mes meilleurs sentiments syndicalistes.

Gilles BESSON
Secrétaire Général